

Orientation stratégique du contrat de ville

Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins

Objectif général

- Organiser la mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire et la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers

Champ d'action 1 :

- ➔ Conforter les ateliers santé ville dans leur objectif de coordination et de mise en place des politiques locales de santé partenariales à partir des besoins repérés dans les quartiers prioritaires

Champ d'action 2 :

- ➔ Impulser et soutenir toute initiative visant à la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers (permanences médicales, aide à l'installation de généralistes, regroupement des professionnels de santé, **contrats d'engagements de service public, praticiens territoriaux de médecine générale**) en favorisant la promotion des parcours de santé.

Champ d'action 3 :

- ➔ Mise en réseau et formation des acteurs (médico-sociaux, ...) et des professionnels recevant et accueillant du public (création d'espaces d'échanges de pratiques, formation à la méthodologie de projets en santé publique, réseau de veille...)

Objectifs généraux

- Soutenir les initiatives de prévention des risques en santé et plus particulièrement la nutrition, la santé mère enfants, la lutte contre les addictions, l'alcoolisation ponctuelle importante, la consommation de produits psycho-actifs...
- Développer des actions pour prévenir et accompagner les souffrances psychologiques
- Améliorer le recours aux droits de santé (CMU, CMU-C, AME) et aux dépistages et bilans de santé

Champ d'action 1 :

- ➔ **En partenariat avec l'assurance maladie, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits de santé, notamment CMU, CMU-C, ACS, accès à une offre de soins aux tarifs remboursables par l'assurance maladie (secteur 1)**

Champ d'action 2 :

- Renforcer le recours aux vaccinations, aux dépistages, et à l'offre de bilans et d'examens de santé.

Champ d'action 3 :

- Renforcer l'accès à une offre de prévention et de promotion de la santé (nutrition, activités physiques, santé de la mère et de l'enfant, prévention des IVG, IST et VIH, santé mentale et addictions, prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
- Soutenir les points d'écoute, d'information et d'alerte (proposition de maraudes pour aller au-devant du public, distribution d'outils de prévention, permanences...).
- Sensibiliser la population aux enjeux de santé (relais des campagnes nationales et locales, organisation d'événements ponctuels d'information, ateliers thématiques, conférences, débats...)
- Favoriser l'accompagnement et l'orientation vers les institutions ou les associations spécialisées en santé.

Signataires concernés : Agglomération, Communes, Conseil général, Etat (préfecture, ARS, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité)

